

Préparation de l'épreuve

L'équipe enseignante de 3e est à la disposition des élèves pour les conseiller dans le choix des 5 œuvres qu'ils présenteront le jour de l'oral. Parmi ces œuvres, deux pourront être d'une période antérieure au 20ème siècle. Les 5 œuvres s'inscriront dans des thématiques et des domaines artistiques variés qui seront présentés aux élèves.

Chaque élève, encadré par Mme Delmotte et Mme Ponchel, bénéficiera de deux heures au CDI pour affiner son projets et ses recherches.

La liste des œuvres devra être remise à Mme Ponchel, au plus tard le vendredi 13 avril.

Les élèves devront également anticiper leurs besoins matériels pour la présentation des œuvres.

En cas d'absence à l'épreuve orale

Un candidat qui, **pour des motifs d'absence dûment justifiés**, n'a pu se présenter à l'épreuve orale initialement prévue, passera une épreuve écrite d'histoire des arts prévue pour la session de remplacement.

Dans le cas d'une **absence non justifiée**, le candidat sera noté **absent** ce qui aura pour effet **l'élimination au Brevet**.

Nous restons à votre disposition pour tout besoin d'informations complémentaires.

*Florence Delmotte,
Sandrine Ponchel,
Marc Delastre*



**Présentation de
l'épreuve orale de 3^e**

- - -

Lundi 7 mai 2012

Organisation de l'épreuve orale d'histoire des arts

Les textes officiels

L'enseignement de l'histoire des arts, introduit à l'école à la rentrée 2008 et au collège à la rentrée 2009 (cf. arrêté du 11 juillet 2008) **est obligatoire à tous les niveaux de la scolarité.**

Elle est évaluée dans le cadre du **diplôme national du brevet sous la forme d'un oral** (cf. arrêté du 9 juillet 2009 et circulaire n°2011-189 du 03/11/2011)

Toutes les disciplines contribuent à l'enseignement de cette matière.

Passation de l'examen

L'évaluation aura lieu le 7 mai. Les textes officiels indiquent que les candidats peuvent choisir de présenter l'épreuve individuellement ou en groupe.

Au Collège Savio, pour des questions d'organisation (3 épreuves orales et un TP dans la même demi-journée), l'épreuve sera individuelle.

L'oral se déroule en deux temps :

1. **Un exposé** d'une durée de 5 minutes où le candidat présente un des objets d'étude choisi par le jury.
2. **Un entretien** d'une dizaine de minutes avec le jury sur le sujet choisi.

Le jury sera composé de deux membres de l'équipe éducative du Collège. Un des jurés sera un enseignant d'histoire, d'arts plastiques, de musique ou de français.

L'évaluation

Elle prend en compte la qualité de la prestation orale du candidat, tant du point de vue **des contenus** que de **l'expression orale.**

L'évaluation donnera lieu à une note sur 20, affectée d'un coefficient 2, qui sera **prise en compte pour l'attribution du Brevet et d'une mention.**

La note obtenue par le candidat ne sera en aucun cas transmise au candidat ou à sa famille avant la proclamation des résultats par le jury du DNB.